



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – « prestation de service Relais assistants maternels »

Séance du 15 novembre 2018

Convocation du 9 novembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Thibault Hennion

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 novembre 2018

OBJET : Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – « prestation de service Relais assistants maternels »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu sa délibération du 6 décembre 2012 relative à la création d'un relais mixte pour les assistantes maternelles et parentales dans les locaux de la maison de la petite enfance Blanche le Chevallier,

Vu sa délibération du 29 mars 2017 approuvant la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la prestation de service pour les établissements d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans,

Vu la décision du 21 novembre 2016 relative à l'avenant de la convention d'objectifs et de financement intitulée « Relais assistants maternels » portant sur l'octroi du premier agrément de l'établissement,

Vu la notification émanant de la Caisse d'allocations familiales en date du 25 septembre 2018 portant renouvellement de l'agrément du Relais assistants maternels pour une période de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021,

Considérant que les établissements petite enfance qui accueillent les enfants de moins de 6 ans sont déjà financés en partie par la prestation de service de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention d'objectif et de financement 2017 – 2020,

Considérant la nécessité d'organiser une politique cohérente et globale dans le domaine de l'accueil des jeunes de 0 à 16 ans en partenariat avec tous les acteurs locaux potentiels,

Considérant le nouveau projet de convention précisant les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « prestation de service Relais assistants maternels »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – « prestation de service Relais assistants maternels » pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

AUTORISE le maire à la signer ainsi que tous les documents et annexes y afférents.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe L...